



VIVRE - PARTAGER - INNOVER - PROTÉGER

CHARTRE DÉPARTEMENTALE DE LA RURALITÉ

AGIR ENSEMBLE POUR NOS TERRITOIRES

édito

JEAN-PIERRE BARBIER, Président du Département

Les territoires ruraux possèdent de nombreux atouts, de nombreuses potentialités, et sont nos lieux de ressources naturelles. Associés à la beauté des paysages, à la nature, l'environnement, la qualité de vie, ils ont également une vocation productive essentielle, qu'elle soit agricole, forestière, industrielle, artisanale ou liée aux activités de tourisme et de pleine nature.

Les territoires ruraux, comme les territoires urbains, ont une identité propre que chacun doit respecter et leur place dans l'organisation territoriale doit être une réflexion intégrée.

En créant une Vice-présidence à la ruralité au sein du Conseil départemental, j'ai souhaité agir avec les intercommunalités et les communes rurales pour un développement équilibré du territoire isérois, inscrire la ruralité dans un projet de territoire et accompagner les maires ruraux face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Le Département, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes sont, dans la France rurale, les collectivités qui portent des valeurs de proximité et des politiques structurantes de solidarité.

A l'heure de la mise en place des zones de faible émission par les grandes métropoles françaises, il est plus que nécessaire de réévaluer la place de la ruralité dans nos politiques publiques et de construire des ponts entre les deux piliers de notre pays que sont le monde urbain et le monde rural sous peine de créer des fractures territoriales, comme celles documentées par le géographe Christophe Guilluy.

C'est ce à quoi s'attache le Département de l'Isère en confortant l'attractivité des communes rurales et notamment en développant l'aide en investissement aux communes, le réseau du Très Haut Débit, en facilitant l'accès aux soins pour tous, en étant au plus près des habitants grâce à l'implantation des Maisons du Département, en soutenant le monde agricole qui façonne historiquement nos campagnes...

Le regain d'intérêt que suscitent aujourd'hui les communes rurales doit nous interroger plus fortement sur l'importance de nos innovations organi-

sationnelles pour répondre efficacement aux problématiques d'accès à l'emploi, au service public, à la culture et, bien entendu, à la santé.

Cette charte de la ruralité a pour objectif de mieux appréhender les enjeux et défis auxquels sont confrontés les territoires ruraux et de permettre d'identifier leurs forces pour renforcer leur attractivité en respectant leur identité. Nos concitoyens doivent assimiler qu'ils ont une chance incroyable de pouvoir vivre à la campagne mais qu'on ne vit pas dans cette dernière comme à la ville.



Il faut accepter que les services publics soient parfois un peu plus éloignés, que les tracteurs empruntent régulièrement les routes ou encore que le chant du coq intervienne avant l'heure du réveil, comme il faut également accepter le bruit des transports en commun en bas de sa rue quand on habite en ville !

Nous avons la conviction que, dans un monde qui bouge, nos concitoyens sont plus que jamais attachés à un certain art de vivre, à la qualité des produits et à la qualité des paysages qui nous entourent.

Cette charte a été élaborée en collégialité avec les acteurs du territoire qui agissent pour porter les valeurs de la ruralité et notamment celles de la solidarité et de la cohésion.

La défense des services publics de proximité constitue une priorité qui doit s'accompagner d'une politique d'aménagement du territoire équilibrée au service des atouts et des spécificités du monde rural.

Nous souhaitons ainsi ensemble participer à une dynamique positive partagée qui n'a d'autre but que d'agir ensemble pour nos territoires isérois.



un outil de dialogue partagé

CYRILLE MADINIER

Vice-président du Département délégué à la ruralité

Le Département bénéficie d'une grande diversité géographique - plaine, montagne, lacs - caractérisée par une dominante rurale.

Sur l'ensemble de ces territoires, le Département accompagne chaque usager dans sa vie quotidienne notamment dans les domaines de la santé, solidarité, mobilité, éducation, culture, sport, tourisme... Il intervient également sur la protection et la valorisation des espaces naturels sensibles, l'aménagement numérique du territoire, le soutien à l'agriculture.

Le couple Commune et Département est une évidence. La commune rurale représente un socle de la République au moment où de nouveaux défis financiers ou environnementaux doivent être relevés.

Le Département est le principal partenaire financier des intercommunalités et des communes rurales, leur interlocuteur privilégié de proximité, celui qui les accompagne dans la concrétisation de leurs projets.

Cette charte de la ruralité est un outil de dialogue partagé entre les différents niveaux institutionnels porteurs de valeurs communes et agissant pour que les territoires ruraux soient avant-gardistes dans cette période de transition.

Nous accordons un intérêt particulier au monde agricole dont l'activité contribue à notre autonomie alimentaire, à la préservation des espaces naturels et au dynamisme économique.

Nous marquons à travers cette charte notre attachement au respect de notre identité, à l'entraide, à l'écoute mutuelle et à la qualité de vie.

Nous sommes responsables et acteurs de l'évolution et de la préservation de notre ruralité.

SOMMAIRE

édito	2
-------------	---

Le monde rural, une campagne attrayante	4
--	---

Les territoires ruraux, des espaces de ressources et d'activités	5
--	---

■ L'agriculture	6
■ La forêt	11
■ L'eau	15
■ Le pastoralisme	18
■ La biodiversité	21
■ Le tourisme et les activités de pleine nature	23

Les territoires ruraux, des espaces de vie et de partage	27
---	----

■ Le monde associatif	28
■ Le numérique	29
■ Les tiers-lieux	30
■ La culture et le patrimoine	31
■ L'éducation	33
■ L'accès aux services, aux commerces et à la santé	35
■ Le logement	38
■ La mobilité	41

Décliner la charte départementale à l'échelle locale	43
---	----

Direction de la Communication Isère - Le Département
Photos

© Isère Le Département

© Frédéric Pattou

© Adobestock

© Unsplash

Création et mise en page :

indolobite.net

Le monde rural, une campagne attrayante

La **ruralité** fait référence « à l'ensemble des représentations collectives associées à la vie dans les espaces ruraux ». Proche de l'idée de mode de vie, le mot est apparu à la fin des années 1990 pour désigner un lien, dans sa dimension ethnologique, aux différents contenus de l'espace rural, de moins en moins agricole, mais plus tourné sur l'environnement, le patrimoine et les paysages (*Bouron et Georges, 2015*).

Depuis 2020, pour mieux rendre compte de la diversité des territoires, l'INSEE a introduit une nouvelle définition de la ruralité basée sur la densité de la population. Désormais, sont classées comme rurales l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses, soit 88 % des communes françaises et 32 % de la population. En Isère, 78 % des communes sont rurales ; 36 % des Isérois y vivent.

La ruralité serait donc une représentation de la campagne marquée par de petites villes qui la maillent, des paysages spécifiques tels que les reliefs forestiers et pastoraux ainsi que des mosaïques de parcelles, qui caractérisent un environnement préservé où il fait bon vivre.

Ces dernières années, c'est cette image qui participe à son attractivité. Ainsi, les territoires ruraux attirent de nouveaux habitants en quête de nature, d'une meilleure qualité de vie et de logements plus abordables. Les événements caniculaires, de plus en plus fréquents, ont également poussé les citadins vers les îlots de fraîcheurs situés en zones rurales et à la recherche d'un cadre de vie paisible et qualitatif.

Dans une enquête menée par le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) pour le compte de l'Association des maires de France (AMF) en septembre 2019, à la question « dans l'idéal, si vous aviez le choix, où préféreriez-vous vivre ? », 45 % des enquêtés répondent « à la campagne », 41 % « dans une ville moyenne » et 13 % « dans une métropole ».

La contribution des territoires ruraux aux enjeux de transitions alimentaire, écologique, énergétique et sociétale, est essentielle.

L'attractivité des territoires ruraux est une opportunité de développement qui s'inscrit dans cette logique de transition. Cette dynamique requiert que l'ensemble des acteurs locaux et des habitants participent à la rendre acceptable et partagée.

VIVRE - PARTAGER - INNOVER - PROTÉGER

1



Les territoires ruraux, des espaces de ressources et d'activités

■ L'agriculture	6
■ La forêt	11
■ L'eau	15
■ Le pastoralisme	18
■ La biodiversité	21
■ Le tourisme et les activités de pleine nature	23

L'agriculture



Une agriculture diversifiée, soumise à une forte pression urbaine qui bénéficie d'un bassin de consommation de proximité important.



CHIFFRES CLÉS

DES PRODUCTIONS LABELLISÉES

3 AOP
(Noix de Grenoble,
Bleu du Vercors Sassenage,
Vins de Savoie)



2 IGP
(Saint-Marcellin, Vins de
l'Isère)



170 producteurs et
1 230 produits
agrés
« Nos produits IS HERE »

Les activités agricoles structurent les paysages du département : grandes cultures céréalières de la Bièvre, noyeraies du Sud-Grésivaudan, prés fauchés et pâturés des piémonts et massifs montagneux...

L'agriculture et les espaces pastoraux représentent des productions multiples dues à la diversité de sols, de climats et de reliefs. Les lieux de pastoralisme constituent une ressource indispensable pour l'autonomie fourragère des élevages et l'équilibre économique des exploitations.

Les espaces productifs de plaines sous influence des métropoles lyonnaise et grenobloise sont soumis à une forte pression urbaine. Inversement, certaines parcelles de montagne et de coteaux sont menacées de déprise agricole et d'embroussaillage.

L'Isère bénéficie d'un fort potentiel de consommation de proximité. Il est le département français où le réseau de points de vente collectifs de producteurs fermiers est le plus dense.



Le Département, aux côtés des grands EPCI, a initié le Pôle agroalimentaire de l'Isère avec les acteurs socio-professionnels de l'agriculture et de l'alimentaire, du producteur au distributeur. Le pari collectif est de compléter l'approche habituelle des circuits courts (marchés de producteurs, vente à la ferme...) par des circuits de proximité valorisant les produits locaux dans les grandes et moyennes surfaces ainsi que dans la restauration collective. Ce pari original vise à recréer une solidarité urbain-rural dans un sens gagnant-gagnant, inscrivant fortement les territoires ruraux dans les grands enjeux actuels dans les domaines de l'agriculture ainsi que de la transition et de la souveraineté alimentaire.

LA CULTURE DE LA NOIX DE GRENOBLE A UN RAYONNEMENT ÉCONOMIQUE, MAIS AUSSI TOURISTIQUE ET CULTUREL, à l'image de la route de la Noix. Entre production et commercialisation, la culture de la noix fait vivre près de 1000 acteurs, concentrés principalement dans le Sud-Grésivaudan.



PRÉSERVER LE FONCIER

Le foncier est l'outil de travail premier des agriculteurs. Ils ont besoin d'avoir une visibilité de long terme sur le foncier disponible afin de planifier leurs investissements et le développement de leur activité. Or, en Isère, on assiste à **une pression foncière importante** sur les espaces agricoles (900 ha sont perdus chaque année) que ce soit par le développement des zones urbanisées souvent discontinues ou par la conversion de terres agricoles en terrains de loisirs.

La **préservation du foncier agricole et de la fonctionnalité des exploitations** sont donc des problématiques importantes de même que l'accès à un logement pour les nouveaux exploitants et leurs ouvriers.

La définition des **documents d'urbanisme** locaux est l'occasion de prendre en compte ces enjeux en associant l'ensemble des parties prenantes (collectivités publiques et acteurs professionnels et associatifs). Plus particulièrement, la mise en place de **périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PAEN)** est un outil de préservation à long terme du foncier agricole.

La fonctionnalité des exploitations est également dépendante de la capacité des engins agricoles à circuler dans de bonnes conditions. **La charte départementale de circulation des engins agricoles** est un référentiel qui aide à la définition des aménagements routiers et de traversées de village.

CHIFFRES CLÉS

UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE STRUCTURANTE

552 millions €
de production agricole



36% du territoire isérois
couvert par l'agriculture
et les espaces pastoraux,
dont

14% de surface
en agriculture biologique

4 830
exploitations,

1 sur 2
en élevage

13 722 actifs agricoles,

correspondants à

6 756 ETP
(équivalents temps plein)



SOUTENIR LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Conforter l'activité agricole, c'est assurer à nos agriculteurs une juste rémunération et participer à la **structuration des filières de proximité** pour la distribution de produits locaux. **Les projets alimentaires territoriaux (PAT)** favorisent la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation en identifiant les filières de valorisation et débouchés pour les différentes productions. La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans le développement ou l'adaptation de leurs exploitations (optimisation des pratiques, conversion en agriculture biologique...). **Le Pôle agroalimentaire (PAA)¹** accompagne le **développement de la vente de produits locaux**, avec une juste rémunération des agriculteurs à travers la labellisation des produits IS HERE.

Un maillage vétérinaire suffisant en zone rurale est indispensable au maintien des élevages permettant leur surveillance sanitaire. Le **dispositif Isère Vêto** mis en place par le Département soutient l'installation de nouveaux praticiens. Dans ce cadre, l'accompagnement par les collectivités des praticiens dans la recherche d'un logement ou d'un local pour exercer leur profession est déterminant.

L'ensemble de ces actions garantit le renouvellement des générations d'exploitants qui, en Isère, se maintient sur une bonne dynamique (60% hors cadre familial). Elles sont néanmoins indispensables dans un contexte où la population agricole est vieillissante (25% des actifs ont plus de 60 ans).

LA MARQUE « NOS PRODUITS IS HERE » EST LA SIGNATURE DU SAVOIR-FAIRE DES AGRICULTEURS ET ARTISANS QUI PROTÈGENT AU QUOTIDIEN NOTRE ENVIRONNEMENT NATUREL ET LES SAVOIR-FAIRE ISÉROIS.

La marque porte des valeurs fortes auprès des consommateurs en leur garantissant :

- **la provenance territoriale** : des produits bruts, cultivés ou élevés en Isère, des produits transformés à base de produits isérois en majorité ;
- **la qualité** : avec un engagement des producteurs sur leurs conditions de production ;
- **la juste rémunération des agriculteurs** pour les produits concernés : un prix rémunérateur pour l'agriculteur prenant en compte les coûts de production, négocié avec lui.

Véritable enjeu économique, « Nos produits IS HERE » participent au maintien d'une activité agricole et des exploitations sur le territoire.



¹ L'association Pôle agroalimentaire de l'Isère regroupe le Département, Grenoble-Alpes-Métropole, les Communautés d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et du Pays Voironnais (CAPV), les Communautés de communes Le Grésivaudan (CCLG) et Entre Bièvre et Rhône (EBER), les quatre chambres consulaires, les producteurs ayant obtenu l'agrément IS HERE pour leurs produits, et des partenaires (distributeurs, Marché d'intérêt national MIN...)

UNE VALORISATION IMPORTANTE

→ VENTE DIRECTE

En 2022,

33 % des exploitations pratiquent la **vente en circuits courts** et **60 %** des nouveaux projets intègrent de la **vente directe** ou souhaitent implanter de la vente directe

25 points de vente collectifs de produits locaux,

64 AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne)

38,5 % de produits locaux et

28,5 % de produits bio dans les repas des collégiens isérois



→ RESTAURATION SCOLAIRE



21 marchés départementaux d'approvisionnement avec des producteurs isérois,

2 plateformes rassemblant les producteurs locaux pour desservir la **restauration hors domicile** (Récolter et Manger Bio)



FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

Les agriculteurs jouent un rôle majeur dans l'activité économique locale, l'entretien des paysages, et participent à l'attractivité des territoires. Les habitants et visiteurs qui pratiquent des activités de loisirs côtoient parfois ces mêmes espaces agricoles conduisant à des confusions d'usages, dont la régulation nécessite de favoriser l'interconnaissance des pratiques professionnelles et de loisirs.

La Chambre d'agriculture développe des actions visant à privilégier la rencontre avec les agriculteurs et la connaissance de leur métier comme « Mon voisin de parcelle », « fermes ouvertes » ou des actions pédagogiques dans les différents établissements scolaires.



LES ACTIONS LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Les territoires ruraux sont en première ligne dans les enjeux de l'adaptation face au réchauffement climatique et aux actions de limitation des gaz à effet de serre, et ce à la fois du côté des impacts subis, mais aussi et surtout du côté des solutions.

Du côté des impacts, ces territoires connaissent de manière croissante une multiplication ces dernières années de périodes de sécheresse, d'incendies ou de développement d'espèces invasives. Du côté des solutions, ils sont des espaces de gestion des ressources naturelles, agricoles, ou encore énergétiques, et ils veillent à concilier la valorisation de ces ressources, vecteur de renouvellement de leur tissu économique, avec la préservation de leur cadre de vie et de leur attractivité touristique.

Plus particulièrement sur la lutte contre la prolifération d'espèces invasives, les collectivités, en lien avec le Département, portent des **actions ciblées**, comme sur le frelon asiatique ou le moustique tigre et l'ambrosie.

On peut également souligner le rôle des exploitants agricoles et forestiers dans les **actions de prévention** telles que le débroussaillage, l'entretien des coteaux. Leur connaissance de nos territoires et des enjeux liés aux évolutions climatiques, environnementaux et sociétaux est un appui pour l'identification de réponses adaptées.

Afin d'anticiper la bonne répartition de la ressource en eau en période de sécheresse, la mise en place d'espaces de dialogue concertés comme les commissions locales de l'eau qui réunissent l'ensemble des usagers et acteurs du territoire est indispensable. Cette concertation s'organise progressivement à l'échelle des bassins versants hydrographiques afin de garantir une cohérence et une solidarité amont-aval. Le rôle des agriculteurs est indéniable dans **la préservation de la ressource en eau**, notamment par la recherche de nouveaux modes de produc-

tion moins consommateurs en eau. La Chambre d'agriculture les accompagne en ce sens ainsi que dans la préservation des zones de captage, identifiées comme sensibles aux pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires ou de lutte contre les pollutions par **la gestion de leurs déchets** (structuration de plans d'épandages ou de compostage).

La préservation de la biodiversité est un enjeu partagé par l'ensemble des acteurs (Département, collectivités, fédérations départementales des chasseurs et pêcheurs, associations environnementales) qui portent conjointement des actions conciliant les différents usages des espaces ruraux. Par exemple, la reconstitution d'un maillage de haies dans les espaces agricoles garantit une trame indispensable à la bonne circulation des espèces entre les différents réservoirs de biodiversité. La création et la restauration de mares ont une fonction régulatrice de l'eau importante ; elles participent à la qualité globale des milieux et au maintien de la ressource. La Fédération départementale des chasseurs de l'Isère (FDCl) met en place des barres d'effarouchement pour préserver la faune sauvage lors de la fauche des milieux prairiaux.

Enfin, la production d'**énergies renouvelables** est devenue une question centrale dans les réponses à apporter pour lutter contre le changement climatique et répondre à la problématique du renchérissement du prix de l'énergie, qui a un impact fort sur l'équilibre des exploitations. Favoriser l'autonomie énergétique des exploitations, et plus généralement de nos territoires, se traduit par l'implantation d'unités de production dont la mise en place nécessite un accompagnement pour s'assurer de leur acceptation sociale. La Chambre d'agriculture, en lien avec les partenaires, accompagne ainsi **les projets de méthanisation et d'agrivoltaïsme**.

La forêt



La forêt iséroise, un espace aux facettes diverses, production de bois, lieu de loisirs, de protection de la biodiversité et de protection contre les risques naturels.



La forêt iséroise, composée à parts égales de feuillus et de résineux, couvre 40 % du département, contre 31 % à l'échelle nationale. Elle est majoritairement située dans les territoires ruraux de montagne et a progressé, ces 30 dernières années, principalement à la faveur de la déprise agricole.

La forêt iséroise est un espace où l'on vient travailler, se ressourcer ou se rafraîchir en période de canicule. C'est le support de nombreuses activités économiques et de loisirs. Elle est à ce dernier titre parcourue par un réseau important de sentiers de randonnées et abrite de nombreux parcs thématiques (accrobranche, paint ball...).

Le bois est très présent dans notre vie quotidienne : mobiliers, charpentes, papiers, cagettes, bois de chauffage, et la filière bois se caractérise par la diversité de ses métiers, du sylviculteur au charpentier.

La forêt **revêt une importance croissante avec la transition écologique et énergétique** en apportant des réponses à ces enjeux environnementaux, car elle est une matière première renouvelable et durable. Le bois d'œuvre est de plus en plus mobilisé dans les projets d'écoconstruction privés ou publics. La forêt est également une possibilité de réponse aux problématiques de production de chaleur renouvelable, à l'échelle individuelle (chaudières à plaquettes ou bois granulés) et collective (chaufferies bois).

CHIFFRES CLÉS

40% du territoire isérois est recouvert de forêts

dont

70% situées en montagne

71% de forêts privées,

22% de forêts communales, intercommunales (et autres établissements publics),

7% de forêts domaniales

4% taux de progression de la forêt ces dix dernières années



SOUTENIR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

La filière forestière est soumise aux fluctuations du marché du bois (près de la moitié du bois de construction utilisée en France provient des pays scandinaves et d'Europe de l'est) ce qui fragilise l'équilibre des entreprises. En Isère, l'ensemble des acteurs agit conjointement pour mettre en place les conditions nécessaires à la bonne valorisation du bois local, indispensable pour assurer la pérennité des entreprises forestières. Ils participent aux démarches locales de **promotion et de structuration de la filière** ainsi qu'aux projets territoriaux et multi-partenariaux autour de la forêt et du bois. Les démarches de certification (bois des Alpes, bois de Chartreuse) contribuent à la reconnaissance et la valorisation de la spécificité des bois isérois.

Garantir la fonctionnalité des entreprises de la filière forêt/bois est nécessaire à leur pérennité. Le schéma départemental d'accès aux ressources forestières (SDARF) contribue à cet objectif et, plus particulièrement, permet d'assurer aux engins d'exploitation et grumiers d'accéder dans de bonnes conditions de sécurité aux parcelles et scieries. La Fédération nationale des communes forestières (COFOR) accompagne les élus locaux à appréhender les enjeux liés au foncier, à la desserte, à l'exploitation, la valorisation ou l'équilibre environnemental... Elle contribue à la définition de projets transversaux comme les chartes forestières et aux réflexions autour de thématiques spécifiques (état des chemins, desserte des exploitations). Le Département soutient financièrement les acteurs de la filière pour des travaux d'amélioration de la valeur économique des forêts et d'**amélioration des dessertes forestières**.

Travailler au regroupement d'unités forestières pour atteindre l'équilibre économique est un objectif d'optimisation et de pérennité des exploitations. Le fort morcellement de la forêt privée (93 000 propriétaires de forêts de 1,6 ha en moyenne) limite ces capacités d'exploitation. Ainsi, le Département soutient les échanges et cessions amiables d'immeubles forestiers (ECIF) entre propriétaires privés et accompagne les collectivités pour l'acquisition de forêts pour **réduire le morcellement des parcelles**.



CHIFFRES CLÉS

1,2 milliard d'€ de chiffre d'affaires pour

323 millions d'€ de valeur ajoutée

2 certifications
(Bois des Alpes, AOC Bois de Chartreuse)

2 700 entreprises,

employant

6 900 personnes

de l'amont à l'aval de la filière forêt-bois

70% de la biodiversité relève de la forêt

3 651 km de sentiers de randonnées balisés en forêt,

22 parcs acrobatiques

FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

Les activités liées à la forêt sont diversifiées et les **fonctions économiques** ou de loisirs qui peuvent d'un premier abord être en contradiction, peuvent se concilier. Une meilleure connaissance du métier d'exploitant forestier est une des clés permettant le mieux vivre ensemble au sein de nos forêts.

Les acteurs de la filière bois engagent des **actions de sensibilisation auprès du public**, dans le cadre d'événements professionnels ou de manifestations (foires de villages, événements sportifs...) dans le but d'échanger sur le partage des espaces, de renforcer la sécurité des différentes pratiques (professionnelles et de loisirs) et de

limiter les actes d'incivilités ou de dégradation parfois constatés.

La conciliation, qui donne lieu à des chartes forestières de territoire, permet d'interagir sur la préservation des forêts et notamment sur sa fonction en termes de biodiversité.

Les fédérations de sports et de loisirs (Fédération française de randonnée, Mountain Bikers Foundation, fédérations de chasse et de pêche...) sensibilisent également leurs adhérents et mettent en place des chartes et guides de bonnes pratiques. Ces recommandations sont relayées *via* des applications dédiées comme Isère Outdoor.



LES ACTIONS LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Les forêts sont des puits à carbone qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et à la limitation ou la maîtrise des risques naturels (lutte contre les avalanches, les chutes de blocs, érosion des sols, glissements de terrains, laves torrentielles...). Elles permettent de stocker le carbone, de réduire les émissions d'origine fossile grâce à l'utilisation du bois en substitution d'autres matériaux ou énergies. Toutefois, la santé de nos forêts est impactée par le changement climatique et on constate des signes de dépérissements dus à des parasites, des attaques d'insectes comme le scolyte, ou à des incendies... Il est donc important de garantir son renouvellement, son équilibre sylvo-cynégétique et son adaptation aux effets du changement climatique.



La plantation d'essences d'arbres plus diversifiées et mieux adaptées aux effets du changement climatique permet d'assurer le bon équilibre de la forêt. C'est un des objectifs du dispositif « un arbre un habitant » initié par le Département en lien avec l'ensemble des acteurs de la forêt : la Fédération nationale des communes forestières (COFOR), l'Office national des forêts (ONF) pour la forêt publique, et le Centre national de la propriété forestière (CNPF) pour les forêts privées.

La Fédération départementale des chasseurs accompagne les propriétaires forestiers et leurs exploitants pour la régulation de l'équilibre sylvo-cynégétique et agit sur le maintien ou le retour d'une cohabitation pérenne entre la faune sauvage et les essences d'arbres.

Le Département s'est également engagé à planter « un arbre par habitant en Isère », soit plus d'un million d'arbres d'ici 2028, en faveur de la biodiversité. Ce projet vise à anticiper les effets du changement climatique, en luttant contre le réchauffement, en favorisant notamment la régénération des forêts, en aménageant des îlots de fraîcheur en ville et en développant le linéaire de haies.



LA FORÊT SÉQUESTRE DU CO2 à la fois dans la biomasse (bois, racines, branches, feuilles) grâce à la photosynthèse (captation de CO2 et d'eau, rejet d'O2, production de matière organique) et dans le sol (matière organique issue de la dégradation de la litière).

Ce plan a de multiples bénéfices :

→ **pour l'agriculture et le bien-être animal :**

lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement, protection des parcelles contre le vent, ombre pour les élevages, refuge pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires des cultures ;

→ **pour l'arboriculture, la filière bois et l'économie locale :** soutien aux pépiniéristes, aux entreprises et aux autres acteurs de la filière ;

→ **pour la santé :** amélioration de la qualité de l'air ;

→ **pour la sécurité :** prévention des risques d'inondation et d'éboulement ;

→ **pour l'éducation :** sensibilisation des élèves à la préservation de la biodiversité ;

→ **pour la qualité de vie et l'attractivité de notre territoire :** îlots de fraîcheur en ville et en centre-bourg, barrières acoustiques entre les habitations et les routes, amélioration et embellissement du paysage, retour d'une microfaune dans nos environnements quotidiens...

Il se décline selon quatre axes :

■ **FORESTIER**

Principalement à destination des forêts publiques, mais également des forêts privées, avec un objectif d'un million d'arbres qui sera financé à hauteur de 80 % par le Département ;

■ **AGRICOLE**

À destination des agriculteurs, principalement pour la plantation de haies, avec un objectif de 50 000 plants aidés ;

■ **CADRE DE VIE**

À destination des collectivités, notamment en milieu urbain et des centres-bourgs pour encourager la réalisation de plans de végétalisation et d'îlots de fraîcheur, en favorisant les plantations à forte plus-value (arbres d'alignement, jardins publics, vergers...), avec un objectif de 10 000 plants aidés ;

■ **PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL**

Visant à arborer les cours des 97 collèges publics, les abords des bâtiments départementaux, ainsi que les jardins des EHPAD, avec un objectif de 1 000 plants.

L'eau



L'eau est une ressource utilisée pour de nombreux usages en Isère : hydroélectricité, irrigation, pêche, tourisme, eau potable, industrie. Les aménagements liés à l'eau (barrages hydroélectriques, étangs, canaux) contribuent à dessiner le paysage de l'Isère et font partie de son patrimoine. Les zones humides patrimoniales constituent également de précieux réservoirs de biodiversité.



Le Département de l'Isère est un territoire extrêmement varié par sa géographie ainsi que par ses ressources en eau. Au nord, se mêlent le Rhône, qui borde le Département, des nappes d'eau souterraines, des zones humides, des étangs aménagés par l'homme, et un chevelu important de petits cours d'eau. Plus au sud, on trouve les cours d'eau des massifs calcaires du Vercors et de la Chartreuse, l'Isère qui traverse le Département d'est en ouest ainsi que le Drac et la Romanche, qui s'écoulent dans les vallées, alimentés par de nombreux torrents de montagne.

De nombreux usages anthropiques s'entremêlent et utilisent ces ressources en eaux superficielles et souterraines. À la multiplicité de ces usages de l'eau s'associe une diversité de la répartition spatiale et temporelle de la ressource à l'échelle de l'Isère : des ressources abondantes tout au long de l'année au niveau de l'Isère, du Drac, de la Romanche et de leur nappe d'accompagnement, et d'autres territoires avec des ressources limitées notamment en période d'étiage estival, comme sur les plateaux calcaires de l'Isle Crémieu ou dans les versants du Beaumont. À noter que les débits du Drac et de la Romanche sont fortement influencés par la gestion des barrages hydroélectriques selon les phases de remplissage ou de turbinage.

SOUTENIR LES USAGES DE L'EAU ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Offrir une eau potable de qualité et un assainissement performant constituent les défis relevés par les collectivités locales en charge de ces missions. Il peut s'agir de petites communes en montagne ou d'intercommunalités. Après la Seconde Guerre mondiale, les collectivités ont progressivement consolidé leurs réseaux de distribution de l'eau potable ; il convient désormais de les renouveler pour limiter les fuites. En assainissement, les investissements sont plus récents, la couverture intégrale du territoire est à finaliser notamment en termes de stations d'épuration.

L'assainissement individuel (Assainissement non collectif - ANC), qui est une alternative à l'assainissement collectif composé de réseaux de collecte et d'une station d'épuration, constitue une réponse technique, économique et environnementale adaptée et pertinente pour traiter la pollution liée aux rejets des eaux usées en habitat dispersé, principalement en milieu rural et en zone de montagne. Dans ces deux domaines, le Département aide financièrement les collectivités des secteurs ruraux ainsi que les particuliers qui souhaitent réhabiliter leurs installations d'ANC non conformes et présentant un risque sanitaire ou environnemental.

La protection contre les inondations est une action essentielle pour prévenir les atteintes aux personnes et aux biens. Le Département soutient les quatre établissements publics² qui structurent la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Des travaux de prévention des inondations sont par exemple en cours sur le territoire des 4 vallées, de la Bièvre, du Grésivaudan, du Voironnais, Sanne-Varèze ou encore de la Bourbre. Ces travaux peuvent conduire à conforter des digues, à mobiliser des terrains pour stocker les plus hautes eaux, ou encore à réaliser des aménagements de type barrages écrêteurs de crue. Leur intégration en zone rurale doit se faire en conciliant les usages, et notamment ceux de l'agriculture. Le financement de ces travaux au niveau intercommunal, les clés de répartition au niveau des bassins versants et l'appui apporté par le Département doivent permettre d'organiser la nécessaire solidarité urbain/rural pour penser puis réaliser ces travaux d'ampleur.

Le réseau des étangs de l'Isère constitue également une **richesse historique et patrimoniale remarquable**, qui rend de nombreux services : production piscicole, soutien d'étiage, gestion des crues sous réserve d'une gestion adaptée de leurs niveaux, espaces de loisirs. Le maintien des pratiques de gestion traditionnelles fondées sur des vidanges périodiques et des assecs permet au fil du temps de conserver le bon fonctionnement de cet écosystème. Créés de la main de l'homme, ils présentent une naturalité particulièrement intéressante dans le contexte de déclin des milieux humides à l'échelle nationale et locale. L'association Etangs Isère est à l'initiative d'une Charte visant à « Préserver, maintenir et valoriser les étangs du Dauphiné » et qui a pour vocation de réactiver les pratiques de gestion extensive et traditionnelle des étangs avec le soutien du Département.



CHIFFRES CLÉS

6,2% de zones humides
sur le territoire isérois



Plus de **1000** étangs

6 000 kilomètres
de rivières, cours d'eau
et torrents



12 grands lacs
(> à 50 hectares) dont les **grands**
barrages hydroélectriques

² SYMBHI (syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère), SIRRA (syndicat mixte des rivières Rhône aval), EPAGE de la Bourbe, SIAGA (syndicat interdépartemental du Guiers et de ses affluents).

Les agriculteurs isérois cherchent à optimiser l'eau en irrigation en investissant dans des méthodes et matériels économes, et en substituant certains prélèvements sur des cours d'eau ou nappes fragiles vers des ressources plus abondantes telles que le Rhône ou l'Isère. Ils ont mis en place une gestion exemplaire et transparente de l'eau en Isère avec un organisme unique de gestion collective qui leur distribue des volumes d'eau annuels et rend compte auprès de l'État des consommations. Des restrictions s'appliquent en période de sécheresse selon la disponibilité des cours d'eau et des nappes. L'eau potable est prioritaire, mais l'usage économique de l'irrigation prévaut sur les usages de loisirs des particuliers comme le remplissage des piscines individuelles.

Des stockages peuvent s'avérer utiles pour prélever en période de hautes eaux, par exemple en zones de montagne lors de la fonte de neige. Il peut permettre de faciliter le maintien du pastoralisme, car l'abreuvement des animaux en été devient plus difficile sur certains secteurs.



CHIFFRES CLÉS

31 bases de loisirs
(à proximité d'un plan d'eau)

23 zones de baignade
autorisées

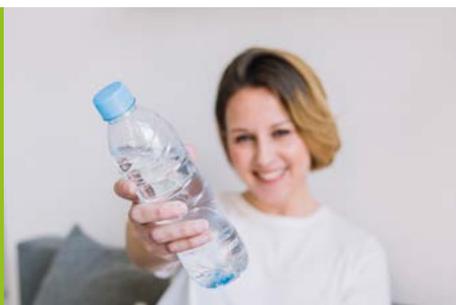
1 000 captages
d'eau potable



FAVORISER LE PARTAGE DE L'EAU

Compte tenu de l'augmentation des températures en France qui conduit notamment à une augmentation de l'évapotranspiration de la végétation et à la remontée de la limite pluie neige, on constate d'ores et déjà une modification temporelle des débits des cours d'eau en durcissant les conditions en dehors des mois hivernaux. Ainsi, si le volume moyen annuel des précipitations est globalement constant, on constate des sécheresses plus ou moins marquées au-delà des mois estivaux, au printemps ou à l'automne. Dans ces conditions, les tensions se font de plus en plus ressentir sur les ressources en eau en Isère pour satisfaire à la fois les besoins du milieu naturel et ceux des différents usages.

Mettre en place un partage de l'eau concerté et équilibré entre les usages est un enjeu qui va demander une mobilisation collective. Ce partage doit s'organiser à l'échelle des bassins versants. Le Département appuie les acteurs dans ce partage de l'eau en apportant des connaissances notamment sur les évolutions de la ressource dans le contexte du changement climatique.



Le pastoralisme



Les espaces pastoraux isérois, des espaces emblématiques qui contribuent à l'attractivité des communes de montagne, et des massifs isérois.



Les espaces pastoraux isérois recouvrent de vastes zones de montagne qui sont des territoires naturels fragiles, abritant une biodiversité floristique et faunistique remarquable et ordinaire. Ils présentent des ressources fourragères de très bonne qualité, qui permettent d'accueillir environ 100 000 ovins et 10 000 bovins pour environ 120 jours d'été, en renfort des exploitations locales et transhumantes. Le gardiennage des troupeaux est assuré par 140 bergers salariés.

Ce sont des espaces ouverts, illustratifs d'un patrimoine collectif majeur, de plus en plus fréquentés pour des activités de pleine nature. Ils sont aussi des espaces fragiles, aux interfaces d'enjeux agricoles (pour l'alimentation et l'abreuvement des troupeaux), touristiques et récréatifs (pour la randonnée et les activités de pleine nature), de gestion de milieux et de biodiversité (la richesse de la flore et l'herbage des estives). Leur équilibre global est à préserver. Les

nouvelles attentes sociétales concernant le pastoralisme appellent également à l'implication, la plus large possible, des acteurs de la montagne, et à la remise en valeur de terres et parcours abandonnés par l'agriculture.

Ces espaces subissent également les effets du changement climatique avec l'augmentation des aléas de la ressource en eau et par voie de conséquence de la qualité et de la quantité de fourrage. Ils sont enfin confrontés à la prédation qui occasionne des dégâts importants sur le bétail (ovins et bovins) et génère de ce fait, de nouvelles obligations de surveillance et d'astreinte. Avec la présence rendue nécessaire de chiens de protection, des conflits d'usage en lien avec les pratiquants d'activités de pleine nature et les riverains apparaissent, accentués par le fait que ces espaces pastoraux sont souvent perçus comme des espaces de grande liberté.

CHIFFRES CLÉS

78 731 ha de surfaces pastorales représentant

10 % de la surface du département, et

plus de **20 %** de sa zone montagneuse



2/3 environ de la propriété foncière des alpages est publique

60 % des surfaces pastorales utilisées par des éleveurs

176 alpages

plus de **700** éleveurs pratiquent l'alpage



140 bergers salariés



SOUTENIR LES ACTIVITÉS PASTORALES

Le développement des filières courtes de produits locaux de qualité contribue à l'équilibre financier des exploitations agricoles.

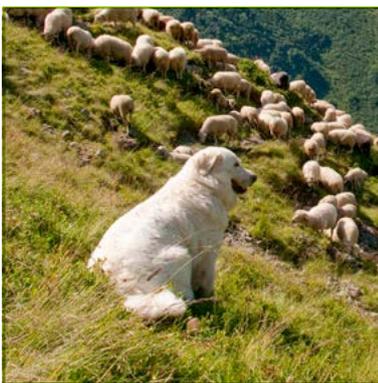
Les **projets alimentaires territoriaux (PAT)** et le pôle agroalimentaire (PAA) de l'Isère³ sont des appuis forts de ce développement dans lequel le groupement de producteurs Viandes agropastorales de l'Isère est engagé.

Soutenir les activités pastorales c'est **renforcer l'attractivité de la profession de berger** qui est confrontée à des difficultés comme le faible niveau de rémunération et le manque de reconnaissance. Cette question est d'autant plus importante qu'au niveau national, un berger sur quatre a moins de 40 ans. D'ici 10 ans, près de la moitié sera partie à la retraite.

La Chambre d'agriculture et la Fédération des alpages de l'Isère (FAI) accompagnent les acteurs et les collectivités engagés dans le recrutement et l'insertion de nouveaux bergers. En outre, le Département expérimente avec la FAI et Agri-emploi, un dispositif de bergers d'appui permettant de soutenir les bergers soumis à une forte pression de la prédation et en attente de répit.

Une politique d'accompagnement au développement durable des espaces pastoraux est mise en place par le Département dans le but notamment de garantir la conservation et l'entretien des espaces remarquables, soutenir une activité pastorale qui compose avec les enjeux de la biodiversité et du multi-usage des espaces et d'accompagner les investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine naturel.

³ Voir également le volet Agriculture à ce sujet.



LA PRÉDATION

Les loups sont présents sur la grande majorité du territoire isérois et les éleveurs mettent en œuvre des mesures pour protéger leurs troupeaux des attaques. L'une d'elles consiste à introduire des chiens de protection des troupeaux, les « patous », qui ont pour rôle de repérer les éventuelles menaces qui pèseraient sur leurs animaux.

FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

La fréquentation des espaces pastoraux s'est fortement accrue ces dernières années en lien avec la recherche de nouveaux lieux de ressourcement. À cela s'ajoutent la méconnaissance du métier de berger parfois amalgamée avec l'agriculture intensive et la question de la cohabitation entre randonneurs et chiens de berger.

La conciliation entre activités de loisirs et activités professionnelles est un enjeu pour tendre vers une diminution des actes d'incivilités sur les propriétés privées, plus récurrents ces dernières années. Les sentiers de randonnées peuvent traverser des lieux privés et des exploitations agricoles qu'il convient de respecter.

Les actions de communication et de médiation lors d'événements locaux comme le festival « Pastoralisme et Grands Espaces » sont des vecteurs de **sensibilisation du grand public aux problématiques de partage des espaces** et favorisent les échanges nécessaires à une **cohabitation apaisée**.

Des actes plus formels ont été élaborés pour agir ensemble sur les problématiques soulevées.

La charte départementale en faveur du pastoralisme (2023-2029) fixe un cadre de travail entre les élus et la Fédération des alpages de l'Isère sur la cohabitation des usages en alpages, les pratiques d'élevage favorable à la biodiversité, le changement climatique, le développement des filières, la prédation, la formation des bergers et la santé du cheptel.

Les conflits liés à la présence de chiens de protection des troupeaux et à la prédation sont plus spécifiquement travaillés au travers d'actions d'éducation des chiens et aux bons gestes des visiteurs et d'actions de sensibilisation et de médiation.

La cartographie des zones de présence des chiens de protection diffusée notamment sur l'application Isère Outdoor ou encore Ecrins rando, favorise une meilleure cohabitation entre les usages. Les collectivités accompagnent la mise en place des signalétiques pastorales spécifiques sur les sentiers de randonnée réalisées par la Fédération des Alpages permettant l'identification des zones de présence des troupeaux.



La biodiversité



La préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité, indispensable pour l'équilibre de notre environnement, est un enjeu partagé par les différents acteurs qu'ils soient institutionnels ou associatifs.



Les territoires ruraux sont des espaces de nature qui ont à cœur de préserver leur environnement. Le département de l'Isère se caractérise par **une richesse naturelle exceptionnelle** composée de milieux et habitats naturels, d'une flore et d'une faune d'une grande diversité. Leur nombre est élevé à l'échelle d'un département et ils sont représentatifs des territoires alpins et du Piémont. La présence en Isère de deux parcs naturels régionaux et d'un parc national traduit l'importance de cette richesse.

Le conservatoire botanique national alpin (CBNA) évalue périodiquement le niveau de sensibilité et de vulnérabilité de ces milieux naturels. **Les 3 600 espèces végétales représentent 45 % de celles recensées au niveau national.**

CHIFFRES CLÉS

17 espaces naturels sensibles
(ENS) départementaux,



127 ENS locaux dans lesquels sont recensés la majorité de la faune et des végétaux.

6,48% du territoire isérois sous protection environnementale forte (1,8 % au niveau national et 3 % en AURA)



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Protéger notre environnement fragilisé par le réchauffement climatique, par des comportements inappropriés et des flux de population trop importants requiert une intervention collective (collectivités, Fédération des chasseurs, associations de protection de l'environnement, parcs naturels...) visant à assurer **la protection et la gestion de la faune et flore sauvage ou locale et ses habitats**, la régulation de l'équilibre sylvo-cynégétique (équilibre forêt-gibier), **la préservation des zones humides** et le maintien des **corridors biologiques**.

De nombreux programmes sont mis en place et se formalisent par **des projets à l'échelle d'un territoire** ou de secteurs à enjeux (contrats vert et bleu, PAEN, programme de protection et développement du bocage et des arbres remarquables, charte des étangs). Ces projets identifient les mesures adaptées à mettre en œuvre (mesures agro-environnementales, création ou **restauration de mares, plantation de haies...**) et s'accompagnent d'actions de **mise en valeur du patrimoine naturel et de sensibilisation** (événements spécifiques, mises à disposition d'outils pédagogiques, de panneaux d'information...). Elles répondent à la nécessité de concilier les différents usages des espaces ouverts et de sensibiliser les publics à l'impact de la fréquentation des milieux naturels. Des outils de concertation et de communication (Montagne en partage) sont développés en ce sens.

Ces initiatives sont d'autant plus importantes qu'en Isère, l'expertise de la faune vertébrée terrestre souligne que, sur 326 espèces, 74 sont menacées de disparition (22 %) et 68 sont «à surveiller» (21 %). Près de 30 % des habitats sont menacés de disparition, sachant qu'un second tiers doit faire l'objet d'une vigilance accrue. Les habitats les plus vulnérables sont inféodés aux cours d'eau, marais, mares, forêts alluviales, versants et coteaux secs.

Les périmètres protégés de l'Etat (parcs naturels nationaux, réserves naturelles nationales, arrêtés préfectoraux de biotope ou d'habitats naturels...), de la Région (réserves naturelles régionales, réseau Natura 2000, parcs naturels régionaux...), du Département et des collectivités locales (espaces naturels sensibles) constituent un **réseau de réservoirs de biodiversité** et traduisent les enjeux de protection auxquels l'ensemble des acteurs sont attachés.

C'est pour préserver les secteurs à forte biodiversité et les gérer en harmonie avec les activités humaines (tourisme de proximité, chasse, pêche...) qu'un partenariat majeur est développé entre le Département et les maires des territoires ruraux, notamment autour des espaces naturels locaux. Ce réseau est le support d'actions de sensibilisation à la fragilité de ces milieux auprès, notamment, des élèves des écoles et des collèges.

Dans le cadre de l'aménagement de nos territoires, ces enjeux de préservation de notre environnement s'intègrent dans les réflexions menées lors de l'élaboration des documents d'urbanisme portée par les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), EPCI et communes. La Foncière Environnementale de l'Isère (FEI) portée par le Département est destinée à aider la mise en place de mesures compensatoires de qualité.

CHIFFRES CLÉS

287 espèces
d'oiseaux

78 espèces
de libellules

87 espèces
de mammifères

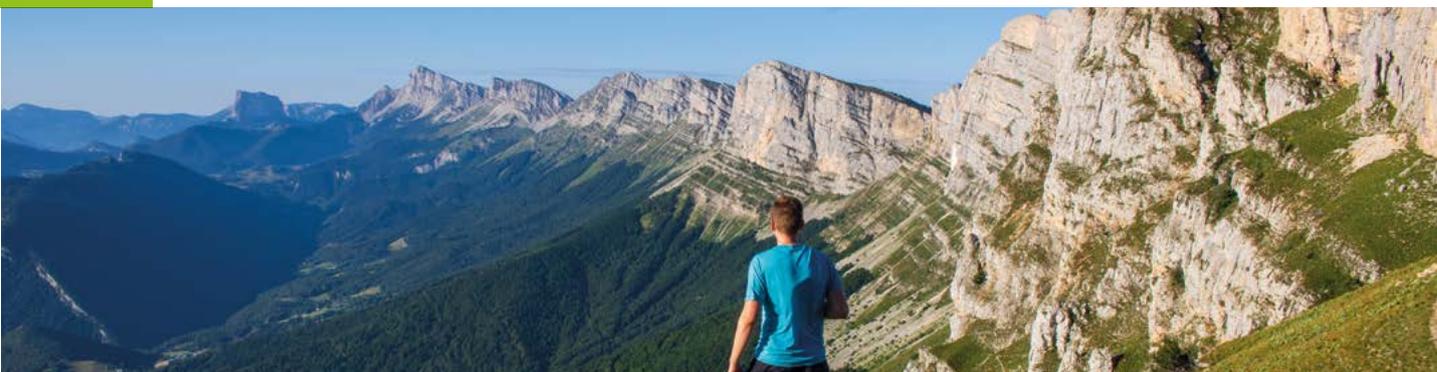
3 600 espèces
végétales

713 habitats naturels
et semi-naturels





Territoire d'une grande diversité géographique (plaine, montagne, lacs, cours d'eau, stations de haute et moyenne altitude), l'Isère est un formidable espace d'activités de pleine nature en toutes saisons. Sa richesse patrimoniale et historique se découvre notamment grâce à ses grands itinéraires touristiques.



CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Le tourisme constitue une des activités économiques caractéristiques du Département représentant 6 % des emplois de l'Isère et 12 % des emplois touristiques d'Auvergne Rhône-Alpes.

L'offre touristique est soutenue par des investissements conséquents permettant au territoire de proposer des expériences de tourisme et de loisirs diversifiés.

C'est un tourisme présent en zone de montagne et en campagne qui se caractérise ainsi : rural et de caractère, de santé et de ressourcement, actif et de pleine nature. Pour le monde rural, il est générateur de vitalité et d'ancrage de sa population.

Il est fréquemment interrogé par les bouleversements climatiques et sociétaux et par les grandes

crises récentes, car leurs impacts pour nos espaces de plaine et de montagne interagissent avec ceux touchant les personnes qui vivent, se divertissent et travaillent sur ces territoires.

La transversalité et le décloisonnement entre le tourisme et les autres secteurs d'activités, notamment les loisirs, le sport, le monde agricole et rural, la culture, le patrimoine, l'artisanat est un enjeu pour le Département de l'Isère. De même, le tourisme de demain se doit d'appréhender les enjeux de durabilité, de responsabilité et d'intégrer une dimension sociale forte.

L'attractivité des territoires ruraux est à la fois résidentielle et économique intégrant la préservation des espaces naturels et la biodiversité ainsi que de nouvelles formes de mobilité.



L'ITINÉRANCE DOUCE :

à pied, à vélo, à cheval, à ski, cette forme de tourisme permet de découvrir le territoire et de le valoriser économiquement tout en étant cohérent avec les enjeux de transition écologique.

CHIFFRES CLÉS

1 aéroport

25 000
emplois directs

22 stations de ski
et **30** sites nordiques



2 parcs naturels régionaux
et **1** parc national

1 016 sites d'activités
de pleine nature

et **3 000**
clubs de sport outdoor

9 000 km
de sentiers de randonnées
labellisés



Des
événements
de renommée
internationale

13 grands lacs

FAVORISER UNE PRATIQUE RESPONSABLE DES ACTIVITÉS

Offrir un accueil de qualité aux visiteurs participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants et s'appréhende au regard des attentes de la clientèle et des populations.

Le changement climatique et les crises sanitaires ont accéléré une évolution des comportements et de ces attentes.

La multiplication des pratiques sportives et de loisirs renforce la nécessité d'agir sur l'interconnaissance des **règles** qui régissent la pratique de ces activités. Il s'agit de **sensibiliser sur les comportements à adopter**.

Le Département, la Chambre d'agriculture, Mountain Bikers Foundation, la Fédération Française de Randonnée, les fédérations de chasse et de pêche mènent des actions en ce sens, à destination des collectivités territoriales, des professionnels, de leurs adhérents et des usagers. Elles se traduisent par l'élaboration de Chartes (charte du bien vivre, Bienvenue à la ferme, Randonnées agricoles, Charte du randonneur) et d'échanges sur la découverte de certains sports, de la chasse, de la pêche ou d'activités notamment agricoles (visites d'exploitations...). Ces rencontres **favorisent le dialogue** entre les habitants, les professionnels et les visiteurs.

Responsabiliser sur les règles des pratiques de loisirs a pour objectif d'agir sur respect de l'environnement et de la propriété privée.



La **commission départementale des sports** anime le dialogue entre acteurs sportifs et non sportifs afin de coconstruire des solutions et adaptations prenant en compte les attentes et enjeux locaux. Le Département accompagne également les organisateurs de manifestations sportives pour la mise en place de parcours adaptés aux enjeux ruraux et de **cohabitation des usages**.

Les associations environnementales sont actives et travaillent, avec les acteurs locaux, à **l'identification et signalisation de dépôts sauvages de déchets ou d'atteintes à la nature qui peuvent relever d'infractions**.

CHAQUE USAGER DOIT ÊTRE RESPONSABLE ET ACTEUR DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS :

- Le balisage des sentiers sert de repères.
- Le ramassage des déchets est l'affaire de tous.



Les activités de plein air sont le socle du tourisme en Isère et de la pratique de loisirs pouvant engendrer des **pics de fréquentation** de certains sites. La recherche de lieux de ressourcement et/ou de nature questionne, notamment sur leurs impacts environnementaux. Il est possible de qualifier et d'accompagner la régulation des flux en s'appuyant sur les données gérées par le Département (comptage de fréquentation...) et ainsi, d'envisager des solutions adaptées.

Les associations environnementales accompagnent les collectivités sur cette problématique et sur des projections d'aménagements de sites.

L'inscription d'un site majeur sportif au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), vise à favoriser la préservation des écosystèmes, l'exercice d'activités et à garantir le droit de propriété, grâce à des actions concertées et portées par les fédérations sportives en lien avec l'ensemble des acteurs. En outre, des **applications de géolocalisation** informent et sensibilisent les usagers à la bonne pratique de leur activité au regard des caractéristiques de leur environnement. Les applications spécifiques comme Land Share (qui géolocalise les chasses collectives) ou Géo pêche sont interfacées avec Isère Outdoor qui donne à voir l'ensemble des activités de pleine nature sur le Département.



VIVRE - PARTAGER - DÉCOUVRIR - SOIGNER

2



Les territoires ruraux, des espaces de vie et de partage

■ Le monde associatif	28
■ Le numérique	29
■ Les tiers-lieux	30
■ La culture et le patrimoine	31
■ L'éducation	33
■ L'accès aux services, aux commerces et à la santé	35
■ Le logement	38
■ La mobilité	41

Le monde associatif



La complémentarité entre villes et campagne n'est plus à démontrer et se trouve renforcée avec les demandes accrues de nouveaux résidents sur les territoires ruraux. Ces nouveaux habitants peuvent s'appuyer sur le monde associatif qui constitue le socle de l'animation et du lien social des communes rurales. Sa vitalité et son dynamisme reposent aujourd'hui fortement sur le numérique devenu un enjeu commun à tous les territoires et sur des innovations sociétales.



Peu importe leur taille, **les associations jouent un rôle primordial dans les territoires en milieu rural**. En plus de rendre des services essentiels à la population locale, elles contribuent également à l'animation des villages. Les actions qu'elles mènent constituent des facteurs de développement et de dynamisme pour le territoire.

Le rôle prioritaire des associations diffère suivant la situation géographique. Ainsi, dans les communes rurales, l'action de ces structures est le plus souvent ancrée dans le territoire et porte sur l'animation même du territoire ainsi que le maintien, le développement et la promotion de son attractivité, le sentiment d'appartenance à la localité, la préservation de l'environnement et la protection du patrimoine local (culturel et historique).

Les associations s'efforcent d'apporter des réponses adaptées aux besoins et aux attentes de leur territoire. Le dynamisme associatif en milieu rural s'explique donc par le souhait des porteurs de **projet de protéger les intérêts de leur localité**.

Les associations contribuent à l'amélioration de la qualité de vie en assurant des services de proximité essentiels à la population en complémentarité des services publics et des acteurs économiques. Elles mènent notamment des mis-

sions de solidarité et de protection des populations fragiles (aide à domicile, accompagnement scolaire, crèches et haltes-garderies, centres de loisirs) essentielles à leur bien vivre.

Acteur du développement local, Familles Rurales participe par exemple à l'animation de la vie sociale et contribue à la création d'un environnement économique, social, éducatif et culturel favorable aux familles.

Vecteur de lien social, le tissu associatif contribue à la vitalité et au rayonnement des territoires ainsi qu'à l'attachement des habitants à leur lieu de vie. Les événements organisés par les associations locales sont des temps forts qui participent à l'intégration des nouveaux habitants, offrent des moments de partage et de convivialité. Elles contribuent à l'identité locale, à la valorisation des productions, des savoir-faire, et permettent la pratique d'activités culturelles et sportives de proximité.

PRÈS DE 28 000 ASSOCIATIONS ET 260 000 BÉNÉVOLES agissent en Isère au service de l'intérêt général.

Le numérique



La mutation numérique de la société impacte l'ensemble des secteurs d'activités. L'accès à une connectivité fixe et mobile de qualité est un levier indispensable d'attractivité et de développement pour les territoires ruraux. Le numérique permet l'accès aux services publics (télémédecine, e-administration, e-formation), transforme les modes de travail et de consommation.

CHIFFRES CLÉS

100 % des bâtiments
raccordables en fibre
optique en 2025

Près de **100 %** du
département en solution
LoRa à fin 2023
(solution hertzienne dédiée aux
objets connectés)



La transition numérique peut toutefois être facteur de fracture numérique ; celle-ci concerne tous les âges de la vie et peut se répercuter sur l'accès à l'emploi, à l'éducation ou aux services publics. L'inclusion numérique à destination notamment des personnes éloignées de l'emploi, des personnes âgées, en situation de handicap ou souffrant d'illectronisme constitue ainsi un véritable enjeu.

Le numérique est devenu un moyen incontournable pour l'accès aux services publics, dans un contexte où ces services se raréfient sur les territoires. En effet, les collectivités développent de plus en plus d'objets connectés liés à l'amélioration du service public et accompagnent les nouvelles pratiques professionnelles et de loisirs.

L'ACCÈS À UN RÉSEAU INTERNET DE QUALITÉ ET AU TRÈS HAUT DÉBIT (THD) GRÂCE À LA FIBRE OPTIQUE EST DE FAIT INDISPENSABLE AU DYNAMISME DES TERRITOIRES RURAUX.

Les communes et intercommunalités sont accompagnées par le Département pour permettre le développement de ces nouveaux usages numériques.



Les tiers-lieux



Le développement du numérique rend possible le travail en tout lieu et à distance, au moins de façon occasionnelle, favorisant une meilleure qualité de vie des ruraux. Le télétravail au sein d'un tiers-lieu permet notamment de dépasser le sentiment d'isolement, le manque de relations humaines, le manque d'équipement adapté. Il facilite l'implantation de nouveaux actifs en espace rural.



Les tiers-lieux sont donc une réponse adaptée à la proximité des services, aux facilités données par le télétravail et les nouvelles formes de travail plus nomades. Ils facilitent les échanges entre les compétences et les talents du territoire. Ils se développent aujourd'hui partout en France et ont largement diffusé sur les territoires ruraux. Ils sont l'expression d'une mise en dynamique du territoire impliquant des acteurs économiques et associatifs, des habitants, et la collectivité elle-même, qui est appelée à en être un partenaire privilégié.

Ces lieux hybrides (hors domicile et hors lieu de travail), espaces partagés et collaboratifs, s'adressent à différents publics (professionnels, habitants, associations), qui mutualisent et partagent des locaux et des compétences au service de projets individuels et collectifs. Ils se caractérisent par une grande diversité, à dominante professionnelle, culturelle, de lien social, agricole, d'économie sociale et solidaire...

L'innovation sociale est également une caractéristique de ces tiers-lieux. Elle consiste à élaborer des réponses singulières à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation des usagers. Ces nouveaux services pallient parfois aux services publics qui ne sont plus adaptés ou ont disparu des espaces ruraux. Les tiers-lieux permettent de (re)créer de nouvelles communautés qui renforcent la capacité d'agir des habitants, des salariés, etc., et permettent un développement économique de proximité, qui intègre des logiques de circuits courts.

Le Département de l'Isère soutient le développement des tiers-lieux en milieu rural, dans le cadre d'un dispositif complet associant aide en ingénierie, soutien financier en investissant sur les fonctions dédiées au télétravail, à l'accompagnement numérique et à l'innovation et aide au démarrage sur les premières années. La mise en réseau des tiers-lieux à l'échelle départementale donne un maillage équilibré des territoires.

CHAQUE TIERS-LIEU EST UNIQUE ;
il est le reflet de sa communauté et de son territoire.

CHIFFRES CLÉS

21 tiers-lieux
en milieu rural



La culture et le patrimoine



Le patrimoine matériel (bourgs remarquables, châteaux, bâtiments emblématiques) dont la restauration est encouragée et soutenue financièrement par le Département qu'il soit monuments historiques, labellisé Patrimoine en Isère ou patrimoine de proximité, mais aussi le patrimoine immatériel (foires, fêtes de villages, coutumes, gastronomie...) sont le cadre de vie et l'écrin de nombreuses animations ou festivals portés par des établissements publics pour les grands événements comme le Festival Berlioz ou des associations locales auxquelles participent les habitants. Vecteurs de diffusion culturelle, ouverte sur la création contemporaine, ces différentes manifestations, en marquant l'image des territoires, renforcent leur attractivité touristique et permettent également de développer un lien social fort.

Le financement de la culture est supporté par l'État, le Département et la Région, mais également par les communes et en particulier les grandes villes qui portent souvent la réalisation d'équipements structurants. L'accès à ces équipements pour les habitants du monde rural est rendu difficile par leur éloignement. Les équipements de proximité comme les médiathèques et les bibliothèques, les écoles communales ou associatives de musique, de danse, de théâtre offrent donc un maillage de structures essentielles au développement des pratiques artistiques en amateur.

CHIFFRES CLÉS

11 musées départementaux

1 médiathèque départementale, appui et ressource pour les bibliothèques des communes de -10 000 habitants

En 2022,

2,5 millions d'€ de subventions en investissement et fonctionnement accordées sur le **patrimoine** et la **culture** aux communes et acteurs culturels en milieu rural



CONFORTER L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

Le Plan lecture 2020-2026 accompagne les réseaux de lecture publique et de bibliothèques, développe la culture du numérique et de l'innovation, renforce des actions en faveur des publics cibles du Département et de médiation culturelle. Il traduit les ambitions de la médiathèque départementale.

L'implantation et le maillage territorial des musées, lieux de préservation du patrimoine, d'expositions et à visées pédagogiques, répondent à un enjeu fort de sensibilisation à la culture. Afin d'en garantir l'accès pour tous, le Département a instauré la gratuité de l'entrée des musées départementaux.

De même, la valorisation du patrimoine au travers de labels (Monuments Historiques, label Patrimoine en Isère, label Patrimoine XXe siècle) contribue à leur préservation et à sensibiliser le public à l'histoire des lieux, ce qui participe à la notoriété des territoires. Les actions départementales en faveur du patrimoine se traduisent de multiples façons : inventaires, conseils aux communes et aux acteurs du patrimoine, aides à la restauration des bâtiments, des jardins et monuments historiques, valorisations lors des rendez-vous patrimoniaux...

Proposer une offre culturelle est un objectif porté par tous les maires ruraux qui pour cela, mobilisent l'ensemble des acteurs publics institutionnels et animent leur réseau d'associations locales. En ce sens, ils sont soutenus par l'ensemble des acteurs (Etat, Département et Région) au travers de nombreux dispositifs en faveur de la diffusion de la culture, des pratiques artistiques et de soutien aux festivals qui facilitent les parcours de découverte et de pratiques artistiques à tous âges. Le schéma des pratiques artistiques que le Département coordonne permet, à l'échelle du territoire, d'animer l'enseignement, l'éducation artistique et culturelle et les pratiques en amateur.

Les événements organisés par les associations locales (festival, programmation...) sont des temps forts qui participent à l'intégration des nouveaux habitants, offrent des moments de partage et de convivialité. Ils sont des espaces de valorisation des productions, des savoir-faire locaux et parfois de propositions artistiques bénéficiant souvent d'actions participatives ou encore de propositions de découverte et de médiation autour de sites ou d'œuvres.



Vecteur de lien social,
le tissu associatif
**CONTRIBUE À LA VITALITÉ
ET AU RAYONNEMENT
DES TERRITOIRES** ainsi
qu'à l'attachement des
habitants à leur lieu de vie.

L'éducation



Dans les territoires ruraux, la présence de l'école tient une place majeure notamment par le rôle qu'elle joue en termes de cohésion et de dynamisme du territoire.



Au niveau national, plus du tiers des jeunes de 3 à 24 ans vivent dans une commune rurale et sont scolarisés hors de leur commune de résidence en particulier dans l'espace rural très peu dense. Plus la scolarité progresse, plus les chances de trouver un établissement dans la commune du domicile s'amenuisent. C'est également vrai pour les jeunes urbains, mais de manière moins marquée.

À 18 ans, un jeune sur cinq s'installe en ville, principalement pour suivre des études supérieures. Ceux qui restent ne quittent pas pour autant le système scolaire. Ils s'orientent vers des cycles courts ou vers l'apprentissage.

L'école rurale se caractérise par **une bonne performance scolaire des élèves**, au moins jusqu'à la fin du collège. Pourtant leur ambition scolaire et d'orientation est plus faible qu'en milieu urbain ou périurbain.

Les écarts observés s'expliquent notamment par **l'éloignement de l'offre de formation et des opportunités de poursuite d'études ou d'emplois** qui rendent plus difficile l'accès à l'information sur l'orientation. Cela tend à décourager les ambitions scolaires et professionnelles des élèves ruraux.

Le maintien des écoles au plus près des habitants interagit avec les questions d'accès au numérique, de mobilité et de socialisation.

L'accélération du numérique dans l'enseignement scolaire, de la maternelle au lycée nécessite une action coordonnée, car elle traite à la fois de l'équipement, de la formation, des ressources numériques éducatives et de l'accompagnement à l'e-parentalité.

OFFRIR UN ACCUEIL SCOLAIRE DE QUALITÉ

Dans les territoires ruraux, la présence de l'école tient une place majeure, elle est un point d'ancrage territorial, un lieu de cohésion sociale et représente un dynamisme local

Le maintien d'un maillage territorial homogène et cohérent des lieux de scolarisation est indispensable pour garantir de bonnes conditions d'apprentissage et faciliter les parcours éducatifs.



Les mesures de carte scolaire du premier degré consistent à ouvrir ou fermer des écoles et des classes, ou encore à regrouper des écoles. **Il s'agit d'une compétence partagée entre l'État et les communes.**

Les mesures de carte scolaire du second degré consistent à ouvrir ou fermer des collèges, des lycées, ou des classes dans les collèges et lycées. **Il s'agit d'une compétence partagée entre l'État et les Départements, pour les collèges, et entre l'État et les Régions, pour les lycées et les établissements d'éducation spéciale.**

Les décisions de fermeture ne sont pas sans répercussions sur la vie d'une commune auxquelles, collectivement, les collectivités tentent de s'organiser.

Les regroupements pédagogiques intercommunaux permettent d'assurer une continuité des parcours scolaires entre les cycles du primaire et du collège. Toutefois, les secteurs en baisse démographique sont fragiles et les territoires ruraux sont particulièrement touchés par les conséquences de ces suppressions qui impactent le maintien des populations, et par là même l'arrivée de nouveaux habitants, ainsi que l'activité économique et agricole.

Si l'ensemble des structures institutionnelles (État, Région, Département, Intercommunalités, Communes) se mobilisent pour que les locaux scolaires (écoles, collèges, lycées) soient adaptés aux enseignements d'aujourd'hui et offrent des conditions d'accueil modernisées et agréables tant pour les élèves que pour les enseignants, le maintien des écoles relève du dynamisme démographique des territoires.



CHIFFRES CLÉS

44%

des **groupes scolaires**
sont situés en zones rurales

33%

des **collèges**
sont situés en zones rurales

MOBILISER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

La stratégie pour le numérique éducatif se traduit notamment par le déploiement des équipements numériques, la mutualisation des contenus pédagogiques et la formation des enseignants et des familles. Dix Départements en France, dont l'Isère, sont concernés par le dispositif « Territoires Numériques Éducatifs » avec l'objectif de déployer des outils qui répondent aux besoins de tous sur tout le territoire. Ils doivent permettre une continuité pédagogique et la réduction de la fracture numérique.

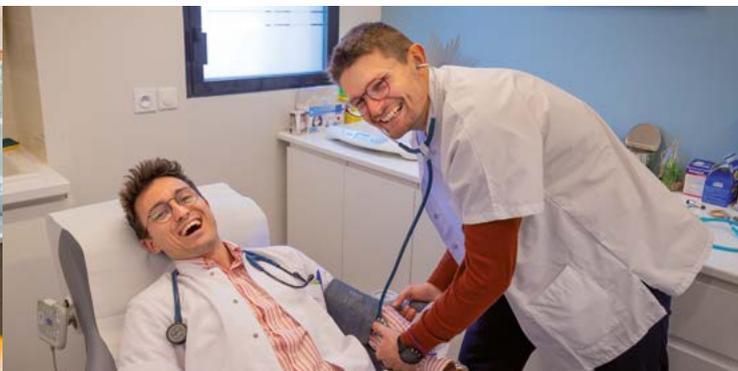
La mise en place du Très haut débit sur l'ensemble du département permet la mobilisation sur cette démarche qui vise à accélérer la trans-

formation et à mieux anticiper les enjeux du déploiement du numérique sur les territoires.

Les Territoires numériques éducatifs offrent l'opportunité de **bâtir un système éducatif capable de répondre à l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale.**

L'État et les collectivités travaillent sur cette ambition qui touche les territoires ruraux, avec pour objectifs d'enrichir les pratiques pédagogiques et d'améliorer le résultat des élèves, de renforcer la résilience du système éducatif, notamment en cas de crise, d'assurer plus de collaborations et de renforcer le lien école-famille.

L'accès aux services, aux commerces et à la santé



L'accessibilité aux services et aux commerces du quotidien est un facteur qui contribue à la qualité de vie des territoires, alors même que la faible offre de commerces dans les communes rurales tend à se raréfier encore. Alors que 25 % des communes françaises ne disposaient d'aucun équipement commercial en 1980, c'est désormais 60 % des communes qui sont concernées. La moitié des habitants doit alors parcourir plus de 2,2 kilomètres pour trouver une boulangerie. Dans les zones peu denses, le trajet routier médian pour se rendre au pôle commercial le plus proche est de 10 minutes, pour 2,6 minutes dans les zones denses.

Le Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) de l'Isère a permis d'identifier que le département était globalement mieux doté en services que la moyenne nationale. Toutefois, il existe une grande disparité entre les secteurs géographiques (zones de montagne et secteurs éloignés des centres urbains). Au regard de ses caractéristiques physiques, l'Isère est un département dans lequel les écarts d'accessibilité aux services sont les plus importants en fonction des secteurs de résidence. Les deux facteurs majorants de ces disparités sont la mobilité et l'accès au numérique. L'INSEE indiquait que « l'Isère était le huitième département métropolitain où les disparités d'accessibilité aux équipements étaient les plus marquées. »

L'accès aux soins est une composante déterminante pour le maintien sur son lieu de résidence.

L'ISÈRE, EN 10 ANS, A PERDU 10 % DE SES MÉDECINS GÉNÉRALISTES et sur les 1200 en activité, la moitié a plus de 55 ans et partira à la retraite d'ici 10 ans.

La santé est une préoccupation des élus locaux.

Plus globalement, les territoires ruraux sont marqués par une insuffisance de professionnels de santé qui, souvent, se sentent isolés. L'éloignement des services de santé structurés (cabinets médicaux/urgences) ou même d'une pharmacie accentue cette difficulté d'accès aux soins en milieu rural.

Les équipements et services, en écho aux densités de population, se concentrent dans l'Y grenoblois, et les zones les plus urbanisées et mieux pourvues en infrastructures de transports le long des vallées de l'Isère et du Drac, dans le Nord-Isère, dans les aires d'influence de Lyon et de Vienne.

REDYNAMISER LES CENTRES-BOURGS RURAUX

Les commerces de proximité, essentiels à la vitalité des territoires, contribuent à la qualité de vie quotidienne et constituent des lieux de convivialité et de sociabilité. Redonner vie au cœur de son village est un défi pour de nombreux maires ruraux confrontés à la vacance des locaux commerciaux et à la perte d'attractivité de leur centre-bourg.

Les opérations de revitalisation de territoire (ORT) permettent aux communes, dans une démarche collective (État, Département, EPCI, chambres consulaires, opérateurs...), d'envisager les actions et moyens de penser leurs cœurs de villes ou de villages de demain.

La création ou le maintien du dernier commerce est un axe sur lequel les communes peuvent mobiliser État, Région, Département qui portent plusieurs dispositifs en ce sens (à l'instar de l'opération « 1000 cafés » dans les territoires ruraux initiée par l'État).

Maintenir une économie de proximité et l'emploi passe par le développement d'activités et de démarches plus ciblées comme **l'économie résidentielle** (services à la personne, tourisme...), **l'économie sociale et solidaire, la présence de tiers-lieux, le développement des circuits courts** de commercialisation et l'e-commerce (plateformes en ligne privilégiant la livraison de produits locaux comme l'action « En bas de ma rue » portée par la CCI Nord Isère). Ces secteurs offrent des opportunités durables de créations d'emplois.

Les collectivités peuvent également s'appuyer sur le Fonds de revitalisation aux territoires ruraux pour la création d'entreprises ou d'emplois et la redynamisation de l'attractivité des territoires.

Enfin, la transmission d'activités reste un enjeu sur lequel les Chambres consulaires agissent dans un objectif de pérennisation de l'activité économique.

CHIFFRES CLÉS

98% des communes
iséroises sont situées
à moins de 20 minutes
du panier de la vie courante



60% des communes rurales
ne disposent plus d'**aucun**
commerce de proximité

28 maisons de santé
pluridisciplinaires
en milieu rural

25 maisons France Service
en Isère et

2 itinérantes
en milieu rural

19 opérations de
revitalisation de territoires
signées en Isère



ACCOMPAGNER L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS POUR TOUS

L'accessibilité aux services au public pour tous et sur tous les territoires constitue un véritable défi dans un contexte de rationalisation accrue des moyens publics et de diffusion accélérée des offres numériques. Dans de nombreux territoires, un ensemble de services (trésorerie, Caf, Pôle emploi, CARSAT...) ne sont plus assurés par une présence physique et ne sont disponibles qu'en ligne.

En milieu rural, les premiers points d'accès vers les services publics sont devenus les mairies qui ne peuvent néanmoins se substituer aux différents opérateurs. La structuration d'espaces

mutualisés et médiatisés tels que les « **France services** », initiée par l'État en lien avec les opérateurs et les acteurs du territoire, permet de développer des réponses adaptées et personnalisées aux difficultés d'accès immédiat aux services. Adaptables au contexte local, ces lieux peuvent également répondre à des besoins de médiation numérique ou être mobiles pour encore plus de proximité. En Isère, 3 bus France services portés par la Mutualité Sociale Agricole et le Point d'Information Multi Services assurent un accès renforcé aux services pour les publics les plus éloignés physiquement ou socialement.

DÉPLOYER L'OFFRE ET L'ACCÈS AUX SOINS



Les facteurs qui influent sur le choix d'installation des médecins sur un territoire sont, notamment, l'employabilité pour le conjoint et la présence d'écoles et de commerces de proximité.

Lutter contre les déserts médicaux oblige les collectivités à offrir des conditions favorables et attractives. Isère santé, initié par le Département, vise à favoriser l'installation des professionnels de santé (médecins généralistes, dentistes et infirmiers en pratiques avancées) dans les territoires ruraux en accordant des bourses et une aide à l'installation. À cela s'ajoutent de nombreuses actions en faveur du cadre de vie et d'accompagnement individualisé envers les professionnels de santé, et ce en lien avec les communes ou EPCI.

Le soutien à l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires améliore l'offre de soins pluridisciplinaire et permet aux professionnels de disposer d'un cadre de travail collectif et mutualisé.

Une attention est portée aux projets d'adaptation de l'offre de soins au contexte local ; projets qui peuvent être accompagnés sur le volet médical par l'Agence régionale de santé (ARS) et sur le volet financier par l'État, la Région et le Département.

Le logement



En Isère, comme au niveau national, les logements des communes rurales sont principalement occupés par leur propriétaire, résidant majoritairement en maisons individuelles et nécessitant des aménagements (accessibilité, isolation...).

La pression constatée sur la demande de logements s'explique en partie par l'arrivée de nouveaux habitants en quête d'une meilleure qualité de vie ou de biens plus accessibles financièrement. L'arrivée de personnes avec un pouvoir d'achat relativement plus élevé contribue à la pression foncière observée, particulièrement dans la périphérie des métropoles grenobloises et lyonnaises.



GARANTIR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ÉCONOMES EN FONCIER

Les stratégies en matière d'offre de logements en réponse aux besoins des habitants s'inscrivent dans les documents d'urbanisme, en cohérence avec les perspectives de démographie et les orientations nationales en matière de sobriété foncière. L'Observatoire départemental de l'habitat (ODH) met à disposition gratuitement de nombreuses données d'observation en matière d'habitat aux collectivités. Ces statistiques peuvent être mobilisées dans le cadre de l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme locaux et de Programmes locaux de l'habitat (PLH).

Les territoires ruraux sous influence métropolitaine (Lyon et Grenoble) subissent une pression foncière plus importante.

L'**Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère** (OFPI) met à disposition des données et analyses de consommation foncière mobilisables par les élus locaux pour la définition de leurs stratégies d'aménagement.

Pression foncière immobilière et production de logements économiques en foncier.

Sobriété foncière et Objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) / réduction de 50 % à horizon 2030 et de 100 % en 2050 de l'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

CHIFFRES CLÉS

Production neuve de logement en 2021 :



15% de la production dans les communes rurales

38% de résidences principales construites avant 1970

7 000 logements communaux en Isère, dont **2 000** vacants

RÉNOVER LE PARC DE LOGEMENTS VIEILLISSANTS ET ÉNERGIVORES

Les ménages vivant en milieu rural dépensent 20% de plus que la moyenne nationale pour l'énergie domestique (éclairage, chauffage...). Le chauffage au fioul, fortement émetteur de gaz à effet de serre et coûteux, est sur-représenté par rapport aux autres énergies. **Rénover le parc de logement est un enjeu fort pour réduire et prévenir la précarité énergétique** des ménages ruraux et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

La voiture est aussi et souvent le seul mode de déplacement disponible dans les territoires ruraux, alors que les coûts de transports (prix du carburant) combinés à une inflation générali-

sée sur l'énergie augmentent la part du budget consacré aux charges de logement. De nombreux ménages se retrouvent en grande difficulté et peuvent basculer en situation de mal-logement du fait de l'incapacité à financer des travaux (indécence, insalubrité).

Les collectivités orientent les propriétaires privés vers les organismes de conseils et les dispositifs financiers permettant de les soutenir dans la réalisation de leurs projets d'amélioration énergétique. Les espaces info énergie accompagnent les particuliers dans leur démarche de rénovation de leur logement.

RENFORCER L'OFFRE DE LOGEMENTS COMMUNAUX

L'offre de logement social en milieu rural est moins développée qu'en milieu urbain et concentrée sur les centres-bourgs. Le parc privé locatif accueille aussi une part importante de ménages modestes, il est souvent qualifié de « parc social de fait ».

L'Isère se distingue par son volume important de logements communaux, ce qui représente une opportunité de réponse aux besoins spécifiques des populations vulnérables qui peinent à se loger et pour lesquelles le parc locatif privé ou le parc social est mal adapté ou insuffisant. C'est particulièrement vrai pour les petites communes,

où le parc locatif est restreint et les possibilités de constructions neuves limitées.

Toutefois, le parc communal, souvent ancien, requiert des mises aux normes qui peuvent être un frein à leur mise sur le marché.

Des structures, cofinancées par le Département, accompagnent les collectivités dans **leurs projets et la prise en compte des enjeux locaux**, comme le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), les espaces infos énergie, les associations spécialisées. De manière à favoriser la concrétisation des travaux de rénovation, le Département soutient financièrement la réhabilitation des logements communaux.

Quant à la **gestion locative** de logements, elle fait appel à des compétences spécifiques et complexes, sur lesquelles l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) peut apporter son expertise, notamment sur les questions juridiques.

Enfin, par l'intermédiaire des Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS ou CCIAS), les collectivités sont des **relais pour l'orientation des demandeurs**.



PROPOSER UNE OFFRE ADAPTÉE

La structuration d'une offre de logements adaptée et accessible aux personnes en situation de handicap et personnes âgées est particulièrement prégnante dans les territoires ruraux où le vieillissement de la population est plus marqué, mais tout en restant sur des effectifs plus limités qu'en milieu urbain. La proximité des commerces et services est un paramètre important à prendre en compte, en particulier pour le maintien à domicile des personnes vieillissantes qui peuvent se retrouver en situation d'isolement (habitat diffus et dispersé).

L'adaptation des logements existants à la perte d'autonomie reste l'enjeu n° 1 particulièrement dans les territoires ruraux dans lesquels les solutions d'habitat senior en neuf seront plus compliquées à mettre en œuvre.

La mobilisation d'une expertise croisant l'approche aménagement du territoire avec celle de l'autonomie peut être sollicitée auprès de **la cellule conseil logement du Département qui accompagne les collectivités dans la réflexion et réalisation de logements individuels ou collectifs dédiés aux seniors.**

Individuellement, les personnes âgées concernées peuvent également être orientées sur les **possibilités d'adaptation de leur logement** et l'identification des financements mobilisables via des opérateurs identifiés.



La mobilité



Au sein des territoires périurbains ou ruraux, la mobilité passe majoritairement par la motorisation individuelle des ménages. La voiture est le mode de transport privilégié pour se déplacer, aller travailler, faire ses courses ou se rendre à une activité sportive ou de loisir, et ce, quelle que soit la distance parcourue.



Les distances et la faible densité empêchent l'organisation d'une offre de transport régulière et efficace. Les modes alternatifs à la voiture individuelle sont encore peu développés.

Aussi cette situation renforce les difficultés d'accès aux services des personnes sans véhicule comme les personnes âgées ou précaires qui sont une part importante des ménages en milieu rural, ou les jeunes.

La part de la mobilité dans le budget des ménages ruraux est importante et peut, au regard de la conjoncture sur le prix de l'énergie, conduire certains ménages dans des situations de précarité.

Les enjeux de mobilité dans les territoires ruraux sont de deux ordres : celui d'une mobilité durable limitant l'empreinte écologique des déplacements et celui d'une mobilité solidaire permettant à chacun d'accéder aux services fondamentaux dont il a besoin et qui ont tendance à s'éloigner, et ainsi lutter contre les fractures sociales et territoriales.

CHIFFRES CLÉS

86% des ménages isérois équipés d'**au moins une voiture** en communes rurales et bourgs ruraux.

Entre **60** et **70%** des déplacements se font **en voiture** sur ces territoires **(contre 24 % à Grenoble)**

Entre **27** et **32 km**, c'est **le parcours journalier** des ménages vivant en territoire rural ou de montagne.

RÉPONDRE AUX ENJEUX DE MOBILITÉ

Il est indispensable que les stratégies d'aménagement du territoire intègrent ces questions liées à la mobilité en milieu rural. La localisation des équipements structurants et de centralité sont à imaginer conjointement avec les autorités compétentes en matière de mobilité (AOM) que sont la Région et EPCI ou syndicats mixtes, et avec les communes et le Département.

Pour y répondre, les collectivités et autorités organisatrices se mobilisent dans la recherche de solutions innovantes et adaptées aux spécificités locales.

Elles cherchent à offrir un **bouquet de services de mobilité** (covoiturage, modes doux, transport à la demande) et à favoriser l'intermodalité avec l'aménagement de pôles d'échanges facilitant le parcours usager. Elles s'attachent également à faire connaître l'offre disponible sur tout le département.

Des infrastructures cyclables permettent de rejoindre un pôle d'activité local, un réseau de cars ou de trains ou un arrêt de covoiturage. Et le vélo à assistance électrique permet d'élargir le public concerné et d'augmenter les distances parcourues. Le Département a engagé un programme ambitieux pour **développer les aménagements sécurisés pour les modes doux**. Outre les projets qu'il porte pour la réalisation d'un réseau structurant, il accompagne financièrement les projets des communes et intercommunalités visant un maillage local. La Région apporte également des aides et l'État lance régulièrement des appels à projets pour accélérer la réalisation d'un réseau cycles sécurisé.

Le covoiturage est une solution qui permet de réduire les coûts et les impacts environnementaux. La réalisation de parkings de covoiturage peut être accompagnée financièrement et les collectivités sont invitées à encourager cette pratique auprès de leurs habitants et faciliter les mises en relation.

L'implication des acteurs locaux (associations, acteurs sociaux...) par leur bonne connaissance des besoins locaux est primordiale pour répondre à des situations particulières. C'est dans le champ de l'économie sociale et solidaire que des solutions sont aussi trouvées, telles que les

garages solidaires ou les associations assurant du conseil et de la location de véhicules à moindre coût aux personnes vulnérables.

Il convient également de renforcer la mutualisation des véhicules et conducteurs entre structures et de reconstruire une solidarité territoriale, en mobilisant des citoyens volontaires.

LA MOBILITÉ DANS LES ZONES RURALES EST SOUTENUE À PLUSIEURS NIVEAUX.

La loi d'orientations des mobilités de 2019 a :

- fixé pour objectif de faciliter les mobilités du quotidien ;
- désigné la Région comme chef de file de la mobilité avec la définition de bassins de mobilité et l'élaboration de contrat de mobilité ;
- permis que tout territoire soit couvert par une AOM pour traiter toutes les mobilités (la Région ou l'EPCI) ;
- confié à la Région en copilotage avec le Département et en lien avec les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) l'élaboration d'un plan des mobilités solidaires.

Pour ce faire, l'État débloque des fonds via des appels à projets ou des plans (plan national du covoiturage du quotidien avec des aides pour les covoitureurs, primes d'incitation, participations aux infrastructures ou lignes de covoiturage). La **Plateforme France Mobilités** de l'État accompagne également les territoires pour la mise en place de solutions de mobilité innovantes et l'ADEME peut apporter un soutien technique et financier aux études de mobilité.

Le déploiement du réseau Très haut débit, l'émergence des tiers-lieux, tout comme le télétravail, peuvent aussi être des réponses dans la mesure où ils contribuent à la réduction du besoin de déplacements.

Décliner la charte départementale à l'échelle locale

Le Département recouvre une diversité de problématiques d'accessibilité suivant les territoires qui le composent (zones périurbaines, de montagne...), ainsi que des configurations variées (densité de population, nombre et variété des services présents sur les communes, multipolarité et appartenance à des bassins de vie plus ou moins élargis, parfois situés en frange d'autres départements...).

Ainsi, les réponses à apporter aux problématiques ne sont pas uniformes d'un secteur à l'autre du département.

Les élus locaux pourront s'inspirer de cette charte pour la décliner localement sur des enjeux plus spécifiques à leur collectivité.

PARTENAIRES ISÉROIS MOBILISÉS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE LA CHARTE DÉPARTEMENTALE DE LA RURALITÉ

Régio Auvergne-Rhône-Alpes

Préfecture

Association des Maires

Association des Maires ruraux de

Association des Femmes élues de

Association des Maires des communes de sports d'hiver et d'été

Association nationale des élus de montagne

Association des communes forestières

Chambre d'agriculture

Jeunes agriculteurs

Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)

Fédération des alpages

Fédération départementale des chasseurs

Fédération départementale de la pêche et de protection du milieu aquatique

Familles rurales Fédération de l'Isère

Lo Parvi - Association Nature Nord-Isère

Fédération française de la randonnée pédestre

Mountain Bikers Foundation

